

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00740

Numéro SIREN : 808 338 545

Nom ou dénomination : 2M PROJETS

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2021 sous le numéro de dépôt 38

1109
N° 11084* 21
Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer
en double exemplaire



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Exercice ouvert le	01/01/19	et clos le	31/12/19	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Sas 2M PROJETS 11, bd Victor Hugo 13150 TARASCON			
SIRET 8 0 8 3 3 8 5 4 5 0 0 0 1 1		Mél : rhone-sud@orange.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées Activités des marchands de biens immobiliers Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	7 432	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1734 du CGI. Vous trouvez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des bases fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
RHONE-SUD 26 RUE BARTHELEMY CONTESTIN 30300 FOURQUES Tél : 0490497596	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 15/06/20 Lieu : TARASCON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT MARC LAFOSSE
	Signature

*Copie certifiée exacte
tel: à l'original*



Désignation de l'entreprise Sas 2M PROJETS			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 11, bd Victor Hugo			13150 TARASCON				
SIRET 8 0 8 3 3 8 5 4 5 0 0 0 1 1							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12			Durée de l'exercice précédent* 12				
					Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres *	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	85 787	030	2 145		
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	85 787	048	2 145	83 642	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	55 000	052		55 000	
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)		068		070		
			072		074		
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	8 021	086		8 021	
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	63 021	098		63 021	
Total général (I + II)			110	148 808	112	2 145	146 663
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120				50	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134				-18	
	Résultat de l'exercice	136				6 335	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				6 367	
Provisions pour risques et charges			Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				77 698	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 160)	172				62 598	
	Produits constatés d'avance	174					
			Total III		176	140 296	
Total général (I + II + III)					180	146 663	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	182	85 787	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas 2M PROJETS

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		B- RÉSULTAT FISCAL		Rémunérations		Dédutions		Déficits	
Ventes de marchandises *				Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	
Production vendue		Production stockée*		Variation de stocks (marchandises)*		Produits financiers (III) 280		Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		Entreprises nouvelles (44 sexies)		Bénéfice col. 1	
Production immobilisée*		Production immobilisée*		Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		Charges financières (V) 594		Provisions non déductibles*		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		Déficit col. 2	
Subventions d'exploitation reçues		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		Produits exceptionnels (IV) 290		Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		ZRD (44 terdecies)		Déficit de l'exercice reporté en arrière *	
Autres produits		Production immobilisée*		Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)		Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 septies D) 348 }		Diverses*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247		ZFANG (44 quaterdecies)		Déficits antérieurs reportables : * 18	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Autres produits		Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		Impôt sur les bénéfices* (VII) 306		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		BUD (44 sexdecies)		RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Dotations aux amortissements* 254		2310		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998		Créance due au titre du report en arrière du déficit 346		Bénéfice col. 1 7 450	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Dotations aux provisions 256		310		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies) 655		Déficit col. 2 7 432	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		310				Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643		354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310				Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645		354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310				Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647		354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310				Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648		354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310				Dédution exceptionnelle simulateur de conduite 641		354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310						354	
232		Total des produits d'exploitation hors TVA (I) 232		Total des charges d'exploitation (II) 264		310							

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sas 2M PROJETS					Néant <input type="checkbox"/> *				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432	85 787	434		436	85 787		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	85 787	494		496	85 787		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522	2 145	524		526	2 145		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	2 145	574		576	2 145		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas 2M PROJETS

 Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	18
Déficits imputés	983	18
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.



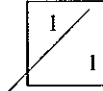
5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Sas 2M PROJETS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3) 137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".			



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

SIREN

8 0 8 3 3 8 5 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas 2M PROJETS

ADRESSE (voie)

11, bd Victor Hugo

CODE POSTAL

13150

VILLE

TARASCON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique LAFOSSE Prénom(s) MARC
 Nom marital LAFOSSE % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 26/05/1957 N° Département 75 Commune PARIS Pays France
 Adresse : N° Voie QUARTIER MARLY CHEMIN DES DELICES
 Code Postal 13150 Commune TARASCON Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Sas 2M PROJETS

SAS au capital de 50,00 euros

Siège social : 11, bd Victor Hugo

13150 TARASCON

RCS n°808338545- RCS TARASCON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Le 30/06/2020

à 09h00

au siège social

Le soussigné M. LAFOSSE MARC, actionnaire unique, de la société Sas 2M PROJETS, société à responsabilité limitée au capital de 50 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

M. LAFOSSE MARC, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2019.

A mis à disposition les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- Affectation du résultat.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 6 334,89 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.



Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 6 334,89 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 17,51 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A l'apurement des pertes antérieures pour 17,51 Euros ;
- A la réserve légale, soit 5,00 Euros ;
- Aux autres réserves pour 6 312,38 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois précédents exercices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à TARASCON,
Le 30/06/2020.

Signature de l'actionnaire unique, M. LAFOSSE MARC :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lafosse', written over a horizontal line.